

township de Kingsey. Elle se composait du père, de la mère et de neuf enfants en bas âge. Assurément ce père de famille avait besoin d'être armé de courage puisqu'il n'avait, pour toute richesse, que des provisions pour trois semaines et du ménage en proportion. Au bout de trois semaines, ce hardi défricheur avait une quantité suffisante de sels pour se procurer un nouvel approvisionnement. Il put commencer sa terre ce même printemps; sa récolte et son travail lui fournirent la subsistance de sa famille pour l'année. Au printemps suivant, il put faire des semailles plus considérables. Il a toujours augmenté depuis, a payé sa terre, établi ses enfants, et joint aujourd'hui d'une certaine aisance. Depuis nombre d'années, une famille irlandaise établie sur une terre basse dans Grantham lutait contre un état d'indigence voisin de la mendicité, lorsqu'elle se détermina à abandonner cette terre ingrate. Elle s'établit sur une terre haute dans Durham. Peu à peu sa situation s'améliora, elle put faire instruire, dans une de nos premières maisons d'éducation, l'un de ses membres que nous pourrions nommer, si des égards pour cette personne qui occupe une certaine position dans la société, ne nous en empêchaient. Il serait facile de multiplier ces sortes de citations. Nul doute qu'un grand nombre de faits de ce genre n'aient échappé à nos recherches. Mais, dit-on, ces terres sont rocheuses, de peu de durée, selon l'expression usitée. C'est encore par des faits que nous répondrons à cette objection. Il existe dans Shipton un cultivateur; il y a vingt ans il n'était que journalier. Veut-on savoir le montant des produits de sa terre dont il peut disposer annuellement. Citons l'année présente qui ne montre rien de plus que les années dernières. Nous ne pouvons donner que des chiffres approximatifs, mais nous pouvons assurer qu'ils ne sont pas exagérés. Cet heureux cultivateur a vendu, depuis l'automne, des animaux pour un montant de £75 0 0; du lard pour £22 10 0; du beurre pour cinquante à soixante louis. Le foin dont il peut disposer, lui aura rapporté vingt à trente louis et les patates £12 10 0 à peu près. Ainsi les produits de sa ferme lui procurent la jolie somme d'environ £200. Nous prions le lecteur de remarquer que tous les articles ci-dessus mentionnés sont un surplus de produits, en sus de ce qu'il emploie pour la subsistance de sa famille et de nombreux troupeaux. Voilà pour une terre de peu de durée. Trois autres cultivateurs établis au même lieu et à peu près dans le même temps, sur des terres des plus rocheuses qu'il y ait, ont eu un succès à peu près semblable. L'un d'eux se trouve en quelque sorte récompensé par ces pierres qu'on a tant reprochées à sa terre. Elle possède une carrière de pierre d'une excellente qualité et qui est employée comme pierre de taille et comme pierre à chaux pour la construction du pont du chemin de fer sur le Saint-François, à Richmond. Inutile de multiplier ces exemples. Ce que quelques-uns ont fait, tous ne le peuvent-ils pas? Si tous ne réussissent pas également, du moins ne faut-il pas en accuser la terre. On doit plutôt s'en prendre au mode de culture. Aussi les cultivateurs canadiens trouvent-ils cet avantage à s'établir dans les townships déjà habités en partie par des étrangers, qu'ils peuvent apprendre d'eux un meilleur système d'agriculture, surtout pour les terres hautes où le système ordinaire, consacré dans ce pays par la routine, ne fait nullement.

(La suite au prochain numéro.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 23-MAI 1851.

Première Page:—Le CANADIEN EMIGRANT on Pourquoi le Canadien Français quitte-t-il le Bas-Canada?
Feuilleton:—Le Montagnard ou les Deux Républiques—1793-1848—(Première Partie sur 1793.)—(Suite.)

Ouverture de la 4e Session du 3e Parlement du Canada-Uni.

Mardi à 3 heures de l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur Général se rendit à la Salle du Conseil Législatif dans la maison du Parlement, et là, en présence des deux chambres réunies, ouvrit la 4e. Session du 3e. Parlement de la Province du Canada-Uni, par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, — Messieurs de l'Assemblée Législative,

En me retrouvant au milieu de vous pour l'accomplissement de nos devoirs législatifs, j'éprouve beaucoup de satisfaction à vous féliciter de l'état de prospérité générale de la Province. La récolte de l'an dernier a été abondante. Le revenu des douanes et du trafic sur les canaux de la Province augmente constamment et les effets de la Province obtiennent un prix élevé. L'effet des modifications récentes de la loi impériale de navigation commence également à se manifester par des arrivages plus fréquents de vaisseaux étrangers dans nos ports de mer. Des personnes engagées dans les intérêts maritimes allèguent cependant que certains dispositions de l'acte qui énumère ces changements soit contraires au développement d'une branche considérable de notre commerce d'importation. Le sujet est important, et je le recommande à votre attention. Sous ces circonstances favorables l'amélioration plus ample des moyens de communication intérieure a récemment occupé une large part de l'attention. Dans plusieurs parties du Canada l'emploi des capitaux a pris beaucoup d'extension et d'une manière avantageuse de la part de personnes des diverses localités, y ayant intérêt, et par d'autres, pour la construction de bons chemins dans les campagnes, et l'on a adopté dans les deux divisions de la Province, des mesures dans le but de presser activement la création d'importants chemins de fer. Le Parlement a donné des preuves de sa disposition à procurer aux entreprises de ce genre, calculées pour l'avantage de la Province, telle aide qu'il peut convenablement leur être donnée sans affecter le crédit de la Province ou encastrer les spéculations hasardeuses. Quelque soit la législation que vous jugiez convenable d'adopter sur cette matière, je suis convaincu que vous y adhérez aux principes de cette politique judicieuse.

Une augmentation considérable dans la correspondance, je suis heureux de vous le dire, s'est produite depuis la mise en opération de la Nouvelle Loi des postes. Ce fait, qui fournit une preuve conclusive de l'avantage résultant pour la communauté de cette mesure, justifie en outre l'espoir que les recettes de ce département cesseront avant longtemps de se ressentir de la dépression produite par l'adoption de taux de postage réduits. Sous l'opération des mesures qui ont été récemment adoptées par les Législatures des diverses Provinces de l'Amérique du Nord, le commerce inter-colonial prend des proportions de grandeur progressive, et promet de devenir l'une des branches considérables de notre industrie.

Je mettrai devant vous une Dépêche dans laquelle le principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté soumet pour considération un plan d'un Chemin de Fer entre Halifax et Québec, ou Montréal, qui a une importante liaison avec ce sujet.

La contestation touchant la ligne-frontière si longtemps indécise entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, a produit de nombreux inconvénients pour les deux Provinces, des difficultés qui n'ont pas été médiocres pour les personnes intéressées à la propriété du territoire, qui est une source de réclamations opposées. Conformément à la suggestion du Secrétaire d'Etat, j'ai requis le Lieutenant Gouverneur du Nouveau-Brunswick de me renvoyer ici l'automne dernier, dans la vue de préparer les détails d'un plan d'arbitrage pour le règlement de cette question. Le rapport des arbitres qui ont été nommés pour accomplir ce traité alors fait par les gouvernements des deux Provinces, sera, comme j'ai lieu de le croire, présenté à une époque prochaine.

Avec le concours de l'Exécutif de la Province, une permission a été donnée par le Gouvern

nement Impérial de Sa Majesté au Gouvernement des Etats-Unis, de construire un Phare sur le Lac du Fer-à-Cheval dans la Rivière Niagara, à la décharge du Lac Erie; ce qui paraît devoir être très-avantageux aux vaisseaux qui naviguent dans ces eaux. Il est trop tôt encore pour parler avec assurance des résultats de la Grande Exhhibition qui se poursuit actuellement à Londres, néanmoins d'après les rapports qui me sont parvenus, j'ai raison d'espérer que les produits et l'industrie du Canada seront jugés n'être pas désavantageusement représentés en cette intéressante occurrence. Ceux qui se sont efforcés de réaliser cet objet méritent beaucoup d'éloge.

Messieurs de l'Assemblée Législative:

J'ai reçu du principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, une communication que je mettrai devant vous, exprimant que Sa Majesté a bien voulu recevoir très-gracieusement l'adresse concernant les Réserves du clergé, que vous m'avez chargée de lui faire parvenir à la Session dernière, et dans laquelle sont énoncées les intentions du Gouvernement Impérial de Sa Majesté au sujet de cette adresse. Je pourrais à ce que le budget de la Recette et de la Dépense et les estimés pour l'année courante, soient mis sous vos yeux, et j'ai la confiance que vous adopterez les mesures nécessaires que prescrivent les exigences du service public, et le soutien du crédit de la Province.

Honorables Messieurs et Messieurs:

Une mesure vous sera soumise dans le but d'opérer une diminution de certaines allocations comprises dans l'Acte de la Liste Civile de 1846, et je mettrai devant vous la correspondance qui a été échangée entre le Gouvernement et le Secrétaire d'Etat, à ce sujet. Je recommande de nouveau à votre considération l'important sujet d'une augmentation de la représentation Parlementaire de la Province. L'a-propos d'amender la loi des écoles et celle des Municipalités du Canada-Est, quant à quelques particularités, dans le but d'assurer d'une manière plus ample à cette division de la Province, les avantages que les dispositions nouvelles sont de nature à produire, occupera probablement votre attention. La Province progressant en richesse et en population, et l'autorité du Parlement local étant augmentée et affermie, il s'en suit que les responsabilités qui pèsent sur les membres de cette Législature deviennent nécessairement plus onéreuses. Le peuple du Canada, tout en appréciant avec justice les besoins d'un âge de progrès, est attaché à ses institutions, et demeure fidèle à ses traditions primitives; et j'ai la confiance que vous vous efforcerez diligemment, en espérant humblement l'appui de la bénédiction Divine, de promouvoir, dans ce même esprit, ses intérêts les plus chers.

(Dépêche Télégraphique.)

Toronto, 21 mai 1851.

Dans la Chambre d'Assemblée, sur motion de M. DeWitt, il est ordonné que le greffier mette au nombre des contingents de la chambre tous les frais de port des papiers et lettres transmis aux membres ou expédiés par la poste de leur part, durant la session.

M. Notman présente une requête du conseil municipal du comté de Middlesex, demandant que, puisque le Gouvernement Impérial a abandonné la question des réserves du clergé au contrôle de la législature provinciale, ces réserves soient de suite vendues et le produit approprié à l'éducation.

M. U. L. MacKenzie donne avis qu'il présentera un bill à l'effet de pourvoir à l'élection des sherifs par les franc-tenanciers du Haut-Canada pour un certain nombre d'années.

Sir Allan McNab donne avis qu'il proposera un amendement à l'adresse proposée pour faire bifurquer le douzième paragraphe relatif aux réserves du clergé et insérer à la place les mots suivants, que cette chambre ne manquera pas de donner à la communication du principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies au sujet des réserves du clergé, sa considération la plus attentive, et d'assurer son Excellence que cette chambre, tout en exprimant sa reconnaissance à Sa Majesté pour avoir reçu gracieusement son adresse de la dernière session

sur ce sujet, n'usera pas des pouvoirs législatifs étendus qui lui sont conférés pour empiéter sur des droits acquis ou détourner de leur fin première les généreux octrois de terre faits par les prédécesseurs de Sa Majesté.—Que les mots "avec les égards convenables pour les droits des individus" et "les termes d'acceptation d'office" soient insérés après les mots "1846," dans le quatrième paragraphe (relatif à la liste civile.) Que les mots "telle augmentation étant basée sur le principe de la population" soient insérés à la place du mot "province" dans le 15e paragraphe relatif à la représentation.

La chambre ajourne, ayant été environ une heure en séance.

Dans le conseil législatif, l'Hon. M. Leslie a introduit un bill sur les écoles communes qui a subi sa première lecture.

L'Hon. M. DeBlaignière donne avis qu'il demandera vendredi une copie de la charte demandée par l'évêque de Toronto, pour un collège à l'usage exclusif des membres de l'église d'Angleterre.

Le Socialisme en Angleterre.

On n'a pas perdu le souvenir de la démonstration faite, il y a trois ans, par les radicaux Anglais dans les rues de Londres. A cette époque, les Chartistes formaient une association purement politique. Mais à l'école de MM. Ledru-Rollin, Mazzini, Struve et consorts, les doctrines démocratiques des Reynolds, des Fergus O'Connor, des Georges Shell, etc., se sont promptement transformées en doctrines socialistes et communistes. Plusieurs journaux ont publié le programme chartiste: c'est l'établissement de la centralisation la plus despotique qui se puisse imaginer. L'Etat est le seul être vivant dans ce système: l'association elle-même n'y existe pas.

Voici quelques lignes de ce document qui fera sans doute réfléchir lord Palmerston sur le danger d'avoir pour hôtes les Youngs socialistes de toutes les contrées de l'Europe: "La terre.—La Convention pense que la terre est l'héritage inaliénable de tout le genre humain, et que son monopole actuel est contraire aux lois de Dieu et de la nature. La nationalisation de la terre est la seule base de la prospérité nationale. Dans le but d'arriver à cet ultimatum, il est décidé que les mesures suivantes seront successivement soumises à l'appréciation du public: "1°. Etablissement d'un ministère de l'agriculture; "2°. Retour au peuple des terres des pauvres, des communes, de l'Eglise et de la couronne. Les dites terres seront divisées en portions, lesquelles seront affermées pour le compte de l'Etat, moyennant une redevance proportionnelle à la valeur de la terre."

Un correspondant d'Espagne adresse la lettre suivante à l'Ami de la Religion: "C'est une question de finances qui a renversé le ministère Narvaez, c'est une question de finances qui a fait dissoudre les cortès. Dans une de mes précédentes lettres, l'année dernière, je vous disais que le jour n'était peut-être pas éloigné où tout serait remis en question dans la péninsule; je crains que ce jour n'approche avec plus de rapidité encore que je l'avais prévu. La situation est mauvaise, très-mauvaise. Et de fait, que peut-on fonder sur un terrain révolutionnaire, sur un sol couvert de ruines qu'une main réparatrice n'a ni relevées ni débarrassées, là où l'on tend une main au génie démocratique et où on le repousse de l'autre main? Depuis quand édifie-t-on une société nouvelle sur la négation? Cela est impossible, c'est semer les tempêtes au nourrir d'interminables orages.

Les dernières cortès, élues sous l'impression de la peur et dans des circonstances qu'il ne m'appartient pas de qualifier, représentaient peut-être cent mille individus en Espagne; jamais élection ne fut entachée de plus d'irrégularités; per fis et nefas, on s'était créé un parti gouvernemental, une majorité satisfaites, dévoués corps et âme au général Narvaez. Aujourd'hui les choses ont changé. Plus libres dans l'expression de leurs vœux, les collègues

Général; j'ai votre serment. Je le jure sur mon épée. Comte De Montmaur, dit le marquis d'une voix solennelle, vous avez entendu le serment du général Dillon. Et le général reprit celui-ci, Dillon n'a jamais manqué à la fois jurée. Le vieux gentilhomme s'approcha alors de Dillon et lui tendit la main: Si nous devons mourir, dit-il, avec ce triste sourire qui donnait à sa physionomie une expression si noble et si résignée à la fois, nous mourons au moins pour une noble et belle cause et en bonne compagnie, je vous jure. Le soldat sera affectueusement la main du marquis, puis celle du comte De Montmaur: Dieu voit et juge, dit-il. Et Dieu protège, ajouta le marquis en levant ses mains vers le ciel. Général, reprit-il ensuite après un instant de silence, comme si le vieux gentilhomme chrétien n'eût pas voulu mêler les espérances ter-

électorales enverront très-certainement des hommes nouveaux; l'urne du 10 mai causera dans les chambres un notable déplacement. Les partis extrêmes, monarchistes et progressistes, y gagneront beaucoup de représentants. Les derniers, dans leurs journaux, embouchent déjà la trompette pour annoncer leur entrée aux affaires. Si c'est aller trop vite en prédictions, c'est peut-être aussi raisonner logiquement, et par le fait invinciblement. Pas plus que la France, pas plus que l'Allemagne et l'Italie, l'Espagne ne peut vivre sous un régime composé d'éléments hétérogènes, un régime de bascule où le mal l'emporte périodiquement sur le bien, et le bien quelquefois sur le mal; il lui faut la stabilité.

Les progressistes sont, constitutionnels de paroles et de protestations, mais républicains au fond, c'est-à-dire ennemis de toute représentation sérieuse. Les idées ici ne sont pas déjà très-arrêtées sur le principe du bien et du mal; qu'on érige le communisme en système, et la péninsule sera plus malade que nous. Ne le voulons-nous pas, les progressistes triomphants seraient inévitablement heurtés et le passeroit du communisme: de gré ou de force, ils joueraient le rôle si nuis et si coupable du parti dont le National est chez nous la tribune et la bannière.

De leur côté, les monarchistes ou légitimistes viennent de se masser, de se discipliner, privés jusqu'ici de tout ordre et de direction, ils ont trouvé ou plutôt constitué l'un et l'autre. En Catalogne, en Navarre, en Estramadure, en Andalousie peut-être, ils comptent plus d'un succès, et il est à croire que quinze ou vingt représentants au moins iront occuper les places où se distinguait dernièrement le seul marquis de Cacérés.

M. Bravo Murillo est peut-être moins ferme que Narvaez, parce qu'il n'a pas une épée dans la main; mais les honnêtes gens sont avec lui. C'est un homme d'Etat, un économiste, un administrateur dont l'influence, au poste secondaire qu'il occupait comme ministre des finances, a déjà été applaudie. Sa résolution de mettre enfin de l'ordre dans le budget paraît inébranlable. C'est à lui que le clergé doit les quelques adoucissements à sa position qui lui ont été accordés ces derniers mois. Espérons qu'il sera secondé, comme il le mérite de l'être.

EUROPE.

ARRIVÉE DU FRANKLIN.

Ce steamer est arrivé lundi à New-York après une traversée de onze jours et demi, ayant à bord plus de 100 passagers.

ANGLETERRE.—Le Palais de Cristal reçoit toujours des milliers de visiteurs dont l'excitation et l'admiration. Le lundi, 5 mai, le prix d'entrée tomba de 20s à 5s. par tête. 6,400 personnes environ furent admises à ce prix, et la recette aux portes s'éleva à mille louis sterling. Depuis, la demande de billets pour la saison s'est soulevée, et le produit, tout calculé fait, a été évalué à deux mille louis par jour.

Le 6 mai au soir, le Ministère a été virtuellement défait dans la Chambre des Communes, sur une motion introduite par Lord Naes ayant rapport au commerce des spiritueux. Lord John Russell dit que l'effet de cette motion serait de réduire les droits sur les spiritueux, ce à quoi le ministère n'était pas prêt à acquiescer. On appuya alors sur la proposition de déferer ce sujet à un comité, et les voix se partageaient également au chiffre de 55 voix.

Cette défaite est la quatrième que subit le cabinet depuis sa réinstallation en office.

Il est probable que le Ministère résignera. Le même soir, 6 mai, il fut dit que le Lieutenant Gouverneur de la terre de Van-Diemen avait eu le pouvoir d'annuler les permis accordés aux trois prisonniers Irlandais McManus, O'Dougherty et O'Donoghue, à raison de leur conduite, et les assujettir à certaines prescriptions.

Dans une réunion du conseil de la commission de la métropole, représentant le commerce, il a été unanimement résolu de convier une fête les commissaires étrangers. L'invitation s'étendra aux ambassadeurs, aux mi-

cusateur en dardant son regard froid et venimeux sur le malheureux supplicé.

Je ne demande... qu'un tout... petit... quart d'heure au... plus.

A sept heures tu seras libre, pas avant.

Oh! mon Dieu! mon Dieu! murmura le pauvre homme. A sept heures! c'est la mort! Et il calcula du regard et de la pensée si en s'élançant vers la porte il pourrait fuir sans être arrêté. Mais il se rappela les municipaux, les greffiers qui attendaient dans la salle voisine, et qui, sur un mot, sur un geste, se jetteraient à sa poursuite. C'était pour lui et par conséquent pour ceux qu'il voulait sauver une perte assurée.

Le cachet des âmes vigoureusement trempées est d'embrasser en une seconde ce qui peut ou ne peut pas être, et de ne point se jeter, impuissante et stérile victime, dans un péril inévitable.

Seigneur, dit-il tout bas en courbant la tête, vous viendrez à mon aide, n'est-ce pas?

et Crépeux, il s'avança vers un des deux hommes qui l'accompagnaient.

Je vous demande pardon général, lui dit-il, de toutes les précautions dont nous avons dû nous entourer pour cet entretien. Quand ma tête tombera, ce qui est plus que probable, je ne me le cache pas, bien des existences seront menacées ou perdues. La prudence est donc une nécessité.

Que je comprends et que j'approuve, monsieur.

Je suis, général, que vous avez vu avec douleur la monarchie renversée, je suis que vous n'aimez pas le gouvernement républicain sous lequel quelques ambitieux ont érasé notre France, si belle et si glorieuse, la France de Charlemagne, de Philippe-Auguste, de Henri IV, de François Ier, de Louis XIV.

Vous dites vrai, M. le Marquis, et je vais vous parler avec la franchise d'un soldat. J'ai pleuré dans mon cœur le trône brisé, mais la haine de l'étranger m'a fait tirer l'épée du

de vos amis, qui sont les nôtres, vous ont parlé du coup décisif que nous voulions frapper. Enlever le fils de notre roi du temple et le placer sur le trône de ses pères. L'entreprise est hardie, c'est ce qui la fera réussir; nous pouvons réunir en un jour près de mille hommes qui, dispersés dans différents quartiers inquiéteront et tiendront sur pied nos ennemis.

Ce serait un beau jour! s'écria le général Dillon, si l'on pouvait éraser d'un même coup tous ces bourreaux amis des haches que tourmente le vertige de la destruction; mais vous le savez, Monsieur le marquis, avant l'heure du combat on compte bien des cœurs résolus, et l'heure qui sonne ne vous laisse souvent que des défenseurs indécis et craintifs. C'est plus que du courage qu'il faut, c'est de l'audace.

C'est le secret de la providence, général; si Dieu est avec nous, il leur donnera cette énergie; s'il est contre nous, eh bien! nous

en écoutant derrière la porte du cabinet d'Orbrice la voix de cet homme qui connaissait les secrets de ses maîtres et dont il rappelait enfin les traits. Abimé des faveurs et érasé de l'exigence de l'accusateur public, le pauvre serviteur se résigna enfin et commença le travail qu'il venait de lui ordonner. Et puis, comme le marquis lui avait parlé de certains papiers qu'il devait trouver au palais de justice, espérait-il peut-être les avoir. Mais avant d'anticiper sur les événements qui suivirent cette journée, transportons-nous vers la pauvre Jeanne et descendons jusqu'au fond de son cœur.

(A continuer.)

PENSÉES.

On n'est pas moins injuste en ne faisant pas ce qu'on doit faire, qu'en faisant ce qu'on ne